

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 8 octobre 2019, à 19 h 30. Ladite séance est un ajournement de la session régulière du 7 octobre 2019.

Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Marc Hardy, Alexandre Lupien, Claude Morin et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien est aussi présent.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte

2019-1008-158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Reprise de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 291 500 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019
4. Émission de billets pour règlement d'emprunt
5. Autorisation / signataire tableau d'amortissement combiné
6. Informations diverses
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

2019-1008-159

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 291 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Barraute souhaite emprunter par billets pour un montant total de 291 500 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
159	291 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE GOYETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 octobre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	55 000 \$	
2021.	56 500 \$	
2022.	58 300 \$	
2023.	60 000 \$	
2024.	61 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

2019-1008-160

ÉMISSION DE BILLETS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Date d'ouverture :	8 octobre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 octobre 2019
Montant :	291 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 octobre 2019, au montant de 291 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 000 \$	2,10000 %	2020
56 500 \$	2,15000 %	2021
58 300 \$	2,20000 %	2022
60 000 \$	2,25000 %	2023
61 700 \$	2,35000 %	2024

Prix : 98,76500

Coût réel : 2,67846 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI

55 000 \$	3,13000 %	2020
56 500 \$	3,13000 %	2021
58 300 \$	3,13000 %	2022
60 000 \$	3,13000 %	2023
61 700 \$	3,13000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,13000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Manon Plante, appuyé par M. Alexandre Lupien et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Barraute accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2019 au montant de 291 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 159. Ces billets sont émis au prix de 98,76500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-1008-161

AUTORISATION / SIGNATAIRE TABLEAU D'AMORTISSEMENT COMBINÉ

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que le maire M. Yvan Roy et le directeur général | secrétaire-trésorier, M. Alain Therrien soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute, le tableau combiné et documents pour l'émission d'une somme de 291 500 \$.

INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information n'est ajoutée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée durant la période prévue à cet effet.

2019-1008-162

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 19 h 45.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier